



Montreuil, le 22 novembre 2017,

DECLARATION LIMINAIRE DE BOYCOTT DU CT SPIP DU 22 NOVEMBRE 2017

La CGT Insertion Probation, organisation majoritaire au sein des Services pénitentiaires d'insertion et de probation, ne siègera pas lors du comité technique des SPIP prévu ce 22 novembre.

Les raisons de ne pas siéger étaient déjà nombreuses :

- Nouveau **gel du point d'indice** et rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires ;
- Application de la **RIFSEEP**, prime modulable en fonction de la mobilité et de la manière de servir déjà en place pour les personnels administratifs et devant remplacer l'IFPIP pour les CPIP ;
- **Négation du dialogue social** lors du dernier CT-SPIP : refus de l'administration d'ouvrir de réels débats sur des sujets aussi essentiels que le RPO1 (référentiel des pratiques opérationnelles) ou le manuel de mise en œuvre de la Libération sous Contrainte, ce sont ainsi trois années de contributions, construites et constructives, écartées d'un revers de main alors qu'elles n'avaient pour seul objectif que la prise en compte de la réalité des personnels des SPIP et de l'identité professionnelle sur laquelle ils se sont construits.
- **Généralisation d'outils d'évaluation du risque de récidive** testés via la recherche PREVA dont le rapport final démontrait pourtant qu'aucun d'entre eux n'a été jugé majoritairement satisfaisant par les collègues les ayant utilisés.

Aujourd'hui, l'annonce récente du report d'un an de la réforme statutaire obtenue suite au mouvement de 2016 et qui devait être appliquée en février 2018 relance la colère des personnels des SPIP et va bien au-delà de chacune de ces raisons.

Pourtant, le protocole engageant la mise en place de cette réforme, signé par le garde des Sceaux en juillet 2016, s'était accompagné d'un contreseing par le président de la République de l'époque et des organisations syndicales à l'Elysée ;

Pourtant, la réforme a été examinée en CT SPIP et adoptée en CT Ministériel en mai 2017, ce qui implique donc l'engagement du DAP et du ministre de la justice ; les textes devant être ensuite simplement examinés par le conseil d'Etat et publiés ;

Pourtant, les annonces budgétaires respectives du ministère et de l'administration pénitentiaire ont confirmé à l'automne l'application de cette réforme – les budgets ont donc bien été débloqués !

La CGT, après plusieurs interpellations du ministère de la justice, a obtenu que la garde des Sceaux demande au ministre de l'action et des comptes publiques la mise en œuvre, dans les conditions prévues, de la réforme statutaire de la filière insertion probation.

Mais aujourd'hui, alors que **les Assemblées générales se multiplient sur les terrains** en réaction au déni des engagements gouvernementaux, **certaines services appellent d'ores et déjà à reprendre la mobilisation** qui nous avait permis d'obtenir ce qui n'est qu'une juste reconnaissance de nos compétences et du travail effectué au quotidien !!

Faudra-t-il revenir à ces modalités pour voir appliquer des engagements déjà pris au plus haut niveau de l'État ? Dans ces conditions et conformément à ce que nous avons déjà appliqué lors du mouvement, la CGT ne siègera pas à ce CT SPIP.